

---

Renvoi au comité d'aliénation et des domaines des dons patriotiques de la commune et de la société populaire de Morgny-la-Forêt, district de Andelys, en annexe de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'aliénation et des domaines des dons patriotiques de la commune et de la société populaire de Morgny-la-Forêt, district de Andelys, en annexe de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 275-276;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20366\\_t1\\_0275\\_0000\\_23](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20366_t1_0275_0000_23)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

génie national qui ne pense qu'avec un sentiment mêlé d'horreur à ses ennemis vaincus ».

L.H. ALBERT (*présid.*), STOURM (*secrét.*), FRÉ-  
NÉE (*secrét.*).

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

## 65

Une députation de la Société populaire de Beaucaire s'est présentée ; l'orateur a dit :

« Représentans du peuple,

Aux armes plus que jamais ! Nous l'avons entendue des bords du Rhône, cette déclaration infâme du parlement corrompu de l'Angleterre, qui vote pour la guerre contre un peuple qui veut l'égalité. Non, l'Angleterre n'est plus cette nation qui donna à l'univers, dans des siècles grossiers, le signal de la liberté. Le peuple de cette Isle avilie n'est plus ce peuple fier, ce peuple insulaire qui convertit le trône d'un tyran en échaffaud d'un traître. Que ces couleurs flétries, que ces drapeaux déshonorés soient arrachés des voûtes de nos sociétés populaires ; qu'ils ne souillent pas plus long-temps de leur contact impur nos couleurs nationales... Eh quoi ! nous l'avions distingué de son gouvernement liberticide, nous avions formé les vœux de le voir libre comme nous, ce peuple, et il devient lui-même le vil instrument d'un traître à l'humanité.

Aux armes ! que nos forêts se convertissent en vaisseaux, les pierres de nos maisons en salpêtre, et tout notre bronze en canons. Nos enfans, nos frères couvrent nos frontières ; mais nous avons des bras ; mais le nombre de nos défenseurs est assez grand ; mais ils sont assez braves pour affranchir les rives indignées de la Tamise et de ses tyrans corrupteurs... Qu'ils se rappellent de Dunkerque et de Toulon, ces vils stipendiaires de Pitt et de la tyrannie. Et nous aussi, nous voulons la guerre. Tombe ou punis les rois tes ennemis : France voilà tes traités.

Et vous, hommes nos frères, que la nature, bizarre a peints sous des couleurs diverses, recevez des mains de la France régénérée, et vos droits outragés, et votre dignité naturelle. Convention nationale, tu avois bien mérité de la patrie, aujourd'hui tu as bien mérité de l'humanité. Reste à ton poste jusqu'à la paix, écrase jusqu'à la dernière tête de l'hydre engendrée par le fanatisme et l'aristocratie, réunis ; dissipe le nouvel orage formé contre les patriotes.

L'égoïsme, la cupidité, l'ambition de la tyrannie, la haine de la sainte égalité, couverts d'un masque hypocrite, voudroient déchirer la République démocratique. Ne soit pas la dupe de leurs cris calomnieux ; que celui qui fut, depuis l'aurore de la révolution, l'apôtre de la liberté et de la vertu, ne soit pas confondu, par le mensonge, avec ses plus cruels ennemis ; que le crime, par ses richesses, ne puisse être à l'abri du glaive justement terrible des lois (2).

(1) Mention marginale datée du 3 germ., et signée Ch. Pottier. Voir F<sup>77</sup> 2821.

(2) M.U., XXXVIII, 61 ; J. univ., n° 1582.

## 66

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au Comité d'instruction publique du trait suivant : Le citoyen Coindreau, servant dans un des bataillons des fédérés nationaux, eut l'avant-bras gauche emporté par un boulet dans une affaire, il ne voulut jamais abandonner son poste (1).

## 67

La Société populaire de Gravelines sollicite un décret qui exclue des fonctions publiques les nobles et les prêtres.

Renvoyé au Comité de salut public (2).

## 68

On renvoie au Comité de la guerre, la pétition d'un sous-officier vétérans, qui demande à entrer à l'hôtel national des Invalides (3).

## 69

La Société populaire de Chaumont (Haute-Marne) écrit à la Convention que l'esprit public s'agrandit journellement dans cette ville ; que le peuple, qui connoit l'étendue de ses droits, ne sacrifie plus qu'à la Raison, qu'elle propage avec chaleur les principes émanés de la Montagne. Le local qu'elle occupe pour ses séances, étant insuffisant, elle demande la ci-devant église des Capucins de cette commune, qui appartient à la nation.

Renvoyé au Comité des Domaines (4).

## 70

Le chef de la 2<sup>e</sup> division des douanes écrit que le 14 ventôse, les préposés des douanes près Carouge ont saisi sur trois particuliers qui émigroient, 25 lingots, 5 plats et 12 couverts pesant 660 marcs ; plus, 480 liv. en numéraire : un des particulier a été tué, un autre arrêté ; le troisième a fui ; l'argenterie étoit cachée dans des hardes entre la bourre et le bois (5).

## 71

La commune de Morgny-la-Forêt, district des Andelys, et la Société populaire dudit lieu, ont déposé sur l'autel de la patrie :

1°) 7 marcs 4 onces d'argenterie provenant des dépouilles de la ci-devant église ;

(1) J. Lois, n° 542 ; B<sup>in</sup>, 6 germ.

(2) Mon., XX, 36 ; J. Sablier, n° 1214.

(3) J. Sablier, n° 1216.

(4) B<sup>in</sup>, 3 germ.

(5) B<sup>in</sup>, 3 germ. (1<sup>er</sup> suppl.).

2°) 941 liv. 16 s., en écus d'argent et pièces d'or ;

3°) 74 liv. 15 s. en assignats, 20 liv. 9 s. en écus, et 9 chemises, provenant des dons faits par la société populaire pour nos braves défenseurs.

La dite commune demande la ci-devant église pour y installer la municipalité, le comité révolutionnaire et la Société populaire.

Renvoi au Comité d'aliénation et des domaines (1).

## 72

La Société populaire de Gefosse, département de la Manche, offre à la patrie 75 chemises, 14 draps, 7 brides, 9 selles, 3 paires de bottes, 2 paires de souliers, 2 paires de bas et 390 liv. 19 s. en argent (2).

## 73

Les citoyens Cocquerel, ex-curé de la paroisse de Saint-Martin-de-Montdidier, et Decaix, ex-chapelain d'Amiens, ont remis leurs lettres de prêtrise et abandonné à la Nation, l'un une rente de 12 liv. 10 s., et le second une pension de 106 liv. (3).

## 74

Le citoyen Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, a envoyé dix décorations militaires et deux croix d'or, dont une est enrichie de quatre petites pierres fausses (4).

## 75

Le citoyen Mamlain a déposé à la Trésorerie nationale 538 liv. 10 s. pour les veuves et orphelins de la Patrie (5).

## 76

Le citoyen Emile David, de la section des Champs-Élysées, a fait don de 30 liv. pour les frais de guerre (6).

- (1) B<sup>in</sup>, 3 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).
- (2) B<sup>in</sup>, 3 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).
- (3) B<sup>in</sup>, 3 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).
- (4) B<sup>in</sup>, 3 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).
- (5) B<sup>in</sup>, 3 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).
- (6) B<sup>in</sup>, 3 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

## PIÈCES ANNEXES

### I

[La Sté popul. de Barr, à la Conv. Barr, 28 plu. II] (1).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Barr s'empresse de vous exposer que la translation de l'administration du district de la commune de Barr en celle de Schlestadt, ordonnée par le représentant Lémane cause une infinité de désordre et de plaintes, pour la plus grande partie des administrés. La commune de Schlestadt, pour obtenir cette translation a présenté une pétition remplie de mensonges; il y est dit que Schlestadt se trouve au centre tandis qu'il est évident que la situation topographique de Barr est la plus avantageuse exigable pour être à portée de toutes les parties du district et il est incontestable, que Schlestadt se trouve justement à l'extrémité dans une position excentrique.

Nous demandons que la loi qui porte que le séjour de chaque administration soit fixé au centre des administrés soit exécutée. Il est vrai que Schlestadt est plus peuplé que Barr, mais s'il est question du patriotisme et du montant des contributions, la commune de Barr est dans le cas de l'emporter sur toutes les communes du district, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce moment. Nous considérons quelques exemples.

1°) Schlestadt compte un grand nombre d'émigrés. Barr n'en a aucun.

2°) Il peut être prouvé, que d'un nombre de 1600 citoyens, il ne s'y trouve qu'environ 100 patriotes parmi lesquels se trouvent un grand nombre de citoyens de l'intérieur.

3°) S'agit-il du nombre des volontaires, Schlestadt n'a rien fait que par la force, pas un seul n'a marché contre les rebelles de la Vendée, tandis que la commune de Barr en fait marcher plus de 30, de sorte, que dans ce moment le tiers de nos citoyens se trouve entre les défenseurs de la patrie.

4°) Et avec quelle lenteur s'est-on prêté à la fabrication si importante des souliers ? Barr en a expédié 690 paires et Schlestadt, cette commune si nombreuse n'en a fourni que 144 paires.

5°) S'agit-il des contributions, on peut prouver que nulle autre commune du district n'a pavé en proportion autant que la commune de Barr. Le montant de l'emprunt volontaire de cette commune est de 154 000 livres, celui de Schlestadt... zéro.

Enfin on ne peut pas passer sous silence que lors de l'invasion de l'ennemi, le général, commandant alors cette place, se trouvant dépourvu d'une garnison suffisante et portant en même temps une juste méfiance dans les citoyens de

(1) D IV bis 88, doss. Bas-Rhin. Reçu le 21 vent. II.